

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES voir liste

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

TOUS LES BACHELIERS DE TYPE LONG DU DOMAINE MUSIQUE (VOIR LISTE CI-APRÈS)

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	23. MUSIQUE
TYPE	LONG	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

(à compléter)

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

A la fin du 1^{er} cycle, l'étudiant doit être capable :

1. de produire (instrument, voix et écriture) en faisant la preuve de sa maîtrise technique et musicale, de sa connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie ;
2. de comprendre et de manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'il est amené à utiliser : écouter, déchiffrer et retranscrire par un système de notation ;
3. d'analyser et de mettre en œuvre des outils permettant une analyse au service de l'interprétation des œuvres ;
4. d'établir des liens pertinents avec le contexte esthétique, historique et sociologique des œuvres et de développer un intérêt pour d'autres champs musicaux ;
5. de travailler en ensembles et de développer les qualités relationnelles nécessaires aux travaux en groupe ;
6. de s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, d'apprécier les différents supports en mettant en œuvre des démarches analytiques et de faire des choix pertinents ;
7. d'acquérir une maîtrise suffisante de sa voix et de son corps en tant qu'outil du musicien.

BACHELIERS POUR LESQUELS CE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES EST D'APPLICATION

CODE ETUDES	INTITULÉ
550	Bachelier en musique : accordéon
552	Bachelier en musique : alto
554	Bachelier en musique : art lyrique
791	Bachelier en musique : basse continue et continuo
557	Bachelier en musique : basson
559	Bachelier en musique : basson baroque et classique
561	Bachelier en musique : batterie
563	Bachelier en musique : chant
565	Bachelier en musique : chant jazz
567	Bachelier en musique : clarinette
569	Bachelier en musique : clarinette classique et baroque
571	Bachelier en musique : clarinette jazz
573	Bachelier en musique : clavecin
575	Bachelier en musique : composition
577	Bachelier en musique : composition et arrangement jazz
579	Bachelier en musique : composition, musiques appliquées et interactives
581	Bachelier en musique : contrebasse
583	Bachelier en musique : contrebasse et violone

585	Bachelier en musique : contrebasse jazz
587	Bachelier en musique : cor
589	Bachelier en musique : cor naturel
591	Bachelier en musique : cornemuse
593	Bachelier en musique : cornet à bouquin
595	Bachelier en musique : flûte à bec
597	Bachelier en musique : flûte jazz
599	Bachelier en musique : flûte traversière
601	Bachelier en musique : flûte traversière baroque et classique
603	Bachelier en musique : guitare
605	Bachelier en musique : guitare basse
607	Bachelier en musique : guitare jazz
609	Bachelier en musique : harmonica
611	Bachelier en musique : harpe
613	Bachelier en musique : harpe ancienne
615	Bachelier en musique : hautbois
617	Bachelier en musique : hautbois baroque et classique
619	Bachelier en musique : informatique musicale
621	Bachelier en musique : luth et cordes pincées
623	Bachelier en musique : mandoline
625	Bachelier en musique : musette
627	Bachelier en musique : musique électroacoustique – composition acousmatique
629	Bachelier en musique : musique électroacoustique – composition mixte
631	Bachelier en musique : orgue
633	Bachelier en musique : percussions
635	Bachelier en musique : piano
637	Bachelier en musique : piano jazz
641	Bachelier en musique : saxophone
643	Bachelier en musique : saxophone jazz
645	Bachelier en musique : trombone
647	Bachelier en musique : trombone et sacqueboute
649	Bachelier en musique : trombone jazz
651	Bachelier en musique : trompette
653	Bachelier en musique : trompette jazz
655	Bachelier en musique : trompette naturelle
657	Bachelier en musique : tuba
659	Bachelier en musique : vibraphone
661	Bachelier en musique : viole de gambe
663	Bachelier en musique : violon
665	Bachelier en musique : violon baroque
667	Bachelier en musique : violon jazz
669	Bachelier en musique : violoncelle
671	Bachelier en musique : violoncelle baroque